

Le latex banni de l'hôpital : Saint-Luc précurseur

Ce 23 décembre 2010, le latex a été éradiqué du matériel médical des Cliniques universitaires Saint-Luc. Cette mesure, qui concerne notamment l'utilisation de 300.000 paires de gants chirurgicaux et de 40.000 sondes urinaires chaque année, s'inscrit dans une volonté de promouvoir un maximum de sécurité pour les patients et de protéger au mieux le personnel soignant. Saint-Luc est le premier hôpital belge à concrétiser cette mesure.

Le latex, de par ses qualités d'élasticité et de souplesse, se retrouve dans de nombreux objets de la vie courante mais aussi dans beaucoup de matériel utilisé en médecine (sondes, gants, trousse à perfusion, etc).

Malheureusement, le latex contient des protéines végétales puisqu'il est extrait de l'arbre « caoutchouc ». Ces protéines peuvent être responsables d'allergies qui vont de réactions locales lors du contact cutané (eczéma, etc.) à des chocs anaphylactiques, heureusement rares mais potentiellement gravissimes, plus particulièrement chez les enfants.

La meilleure façon de prévenir ces réactions, qu'elles soient locales ou générales, est d'éviter tout contact avec du matériel contenant du latex. Depuis plusieurs années, Saint-Luc a mis en œuvre une politique de retrait progressif de tout matériel médical contenant du latex. Durant ce mois de décembre, les derniers pas vers un hôpital sans latex ont été franchis, en particulier par le retrait des gants chirurgicaux et des sondes urinaires en latex. A titre indicatif, 300.000 paires de gants chirurgicaux et 40.000 sondes urinaires sont utilisées chaque année à Saint-Luc.

Il ne restera plus que de rares instruments très spécifiques qui n'ont pas (encore) d'équivalent sans latex, et qui seront signalés par une étiquette prévenant l'utilisateur de la présence de latex.

La recherche de présence de latex dans les bouchons et capuchons des spécialités pharmaceutiques a été également entreprise et permet d'avertir l'utilisateur des précautions à prendre lors de l'administration des médicaments.

Ce mouvement s'inscrit dans une volonté des Cliniques Saint-Luc d'apporter un maximum de sécurité à ses patients et d'améliorer les conditions de travail du personnel. Dans les prochains mois, une grande partie des hôpitaux européens devrait adopter la même mesure.



Pr Luc Jacquet, Président du comité du matériel médical,
tél. 02 764 27 12, Luc-Marie.Jacquet@uclouvain.be
Dominique Wouters, Responsable du Département pharmacie,
tél. 02 764 36 39, dominique.wouters@uclouvain.be



Contact Presse
Cliniques universitaires Saint-Luc (UCL) – avenue Hippocrate 10 – 1200 Bruxelles
Service communication : Caroline Bleus
caroline.bleus@uclouvain.be
☎ 02 764 11 99 - 📠 02 764 89 02
www.saintluc.be